

ATSEM, LA LUTTE CONTINUE !

Le 14 décembre dernier, les ATSEM se sont fortement mobilisés dans toute la France pour faire entendre leurs revendications.

Dans notre département, de nombreux ATSEM se sont retrouvés devant les grilles de la mairie de Nantes, avant de rejoindre la préfecture où une délégation de militants CGT étaient reçus par un représentant du préfet.

Il s'agissait pour ces délégataires d'exposer au représentant de l'Etat la plate forme revendicative issue de la consultation nationale organisée par notre fédération des services publics.

Ce fut également l'occasion pour ces représentants CGT, de débattre sur la question des missions « accueil/sécurisation des écoles », que certaines collectivités menacent de faire reposer sur les agents de l'éducation.

Nous avons reçu une écoute attentive du représentant du préfet qui a admis que les missions de sécurisation des écoles ne relevaient pas du cadre d'emploi des agents de l'éducation et qui n'a nullement remis en cause la légitimité de notre plate forme revendicative.



Nous déplorons cependant qu'aucun engagement n'ait été obtenu.

Localement, le dossier sur l'usure professionnelle, ouvert depuis plus de deux ans n'a abouti qu'à l'obtention de tailles crayons électriques alors que les personnels de l'Education sont de plus en plus nombreux à souffrir de leurs conditions de travail particulièrement difficiles.

De plus, alors que ce même 14 décembre était prévu au CSFPT (conseil supérieur de la fonction publique territoriale) l'examen d'un important rapport sur ces personnels, le président en a obtenu le report sans aucune raison valable.

LES RAISONS DE LA MOBILISATION RESTENT ENTIÈRES ET LA COLÈRE MONTE

C'est pourquoi nous appelons à une nouvelle journée de mobilisation, d'action et de grève le

1^{ER} FÉVRIER 2017

**POUR LA DÉFENSE ET L'AMÉLIORATION DES TEXTES
STATUTAIRES RÉGISSANT LE CADRE D'EMPLOI DES ATSEM.**

(Ce préavis concerne les ATSEM titulaires et non titulaires ainsi que les agents faisant fonction.)



Nous vous rappelons également :

une réunion d'information mensuelle à l'initiative de l'intersyndicale

CGT, CFTC, FO et UNSA AURA LIEU LE MERCREDI 25 JANVIER PROCHAIN

au deuxième étage de la rue du moulin

CETTE RÉUNION CONCERNE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

AER / ATR / RS, ATSEM, CONCIERGES

En effet, comme nous vous l'indiquions dans notre tract du 5 décembre dernier, ce mouvement spécifique ATSEM vient en complément de notre perspective de mobilisation locale sur l'usure professionnelle et ne remet nullement en cause notre volonté de porter, en intersyndicale, les revendications de l'ensemble des catégories de personnels de l'Éducation.

Vous trouverez ci-dessous, l'ensemble des revendications « ATSEM » portées par notre fédération des services publics

- **L'affectation d'une ATSEM par classe**
- **La clarification des missions des ATSEM**
- **La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale collectivité territoriale)**
- **Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT**
- **Un déroulement de carrière sur la catégorie B**
- **La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous**
- **La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro**
- **Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS)**
- **La titularisation des précaires**
- **La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales**
- **Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité**
- **Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement l'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.**

